



Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Le 15 décembre 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Charles LENOIR, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL, William GUILLARD

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Daniel ROUSSEL à François LANGLOIS, Sophie LOQUIN à Karine CHERON, Béatrice TASSERY à Patrick CALLAIS

### Absent(s) excusé(s) :

Rachel FOUCART

### Absent(s) :

Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Elisabeth BIDEAUX est nommée secrétaire de séance.

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2023 (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR L'INSTRUMENTATION DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE DES ÉCOLES GUY DE MAUPASSANT ET PIERRE ET MARIE CURIE, DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ROBERT DOISNEAU ET DE LA BIBLIOTHÈQUE GÉRARD PHILIPPE - CM/22/151**

La Ville du Trait envisage l'installation de GTB - Gestion Technique des Bâtiments au sein des écoles Guy de Maupassant et Pierre et Marie Curie, de l'accueil de Loisirs Robert Doisneau et de la Bibliothèque Gérard Philippe dans le cadre de la transition énergétique.

Dans le cadre du programme CEE ACTEE 2, la FNCCR a accordé les financements suivants à la ville du Trait :

- ✓ Appel à projet acte Merisier portant sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux et principalement sur les bâtiments scolaires primaires : subvention accordée d'un montant de 21 632 € pour un coût total de 42 264 € HT dans le cadre de l'instrumentation GTB des écoles Guy de Maupassant et Pierre et Marie Curie ;
- ✓ Appel à projet acte Peuplier portant sur la rénovation énergétique des bâtiments culturels : subvention accordée d'un montant de 12 723 € pour un coût total de 21 633 € HT dans le cadre de l'instrumentation GTB de la Bibliothèque Gérard Philippe ;

La ville du Trait souhaite également déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Instrumentation des écoles Curie et Maupassant, du ALSH Doisneau et de la Bibliothèque G. Philippe (montant HT)	113 917,97 €	DSIL (80% du montant HT – aides FNCCR)	63 650,38 €
TVA	22 783,59 €	FNCCR écoles Curie et Maupassant (50% d'une dépense subventionnable de 43 264 € HT)	21 632 €
		FNCCR bibliothèque G. Philippe (50% d'une dépense subventionnable de 21 633 € HT)	12 723 €
		FCTVA (16,404%)	22 424,52 €
		Autofinancement	16 271,66 €
<b>Total TTC</b>	<b>136 701,56 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>136 701,56 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2334-42 ;  
VU la délibération n°CM/21/127 en date du 10 novembre 2021 portant sur la participation de la commune au programme Actee Merisier ;  
VU la délibération n°CM/21/128 en date du 10 novembre 2021 portant sur la participation de la commune au programme Actee Peuplier ;  
VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre en date du 06 décembre 2022 ;  
VU le rapport de Monsieur le Maire ;

**DECIDE D'APPROUVER** le principe de réalisation de ces travaux,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 63 650,38 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer les pièces afférentes à l'opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
Le 16 décembre 2022

**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**

